



Compte-rendu du café de quartier « Centre-ville »

du 28 septembre 2024 :

25 participants dont 3 nouveaux qui ont souhaité aborder les thèmes suivants :

- **L'insécurité devant le Bar :**

Il y a effectivement des incivilités mais aussi de la délinquance. Les gendarmes ont été alertés et mènent une enquête. Nous avons établi un arrêté anti-bivouac cet été, mais cela n'a pas servi à grand-chose. Un seul policier municipal ne peut pas gérer seul ce problème. Si vous êtes témoins vous pouvez aussi alerter la gendarmerie, noter les plaques d'immatriculation et les transmettre (la gendarmerie a la possibilité de verbaliser sur photo) ou d'écrire au Procureur de la République.

- **Avenir de la boulangerie à côté du bar:**

Tout est à refaire à l'intérieur, rien n'est aux normes. Il y a peut-être un repreneur.

- **Entretien de la venelle du Carrouge (trous ; haie)**

Nous avons un problème de personnel aux services techniques, deux personnes ont démissionné à la suite de mises au point. Un jeune homme commence mercredi, et l'on recherche une deuxième personne. Il y a un énorme travail à rattraper : venelles, chemin des Bourrassières, panneaux de signalisation..., de plus on ne peut pas remettre du calcaire quand c'est mouillé. La venelle du Carrouge est au programme.

- **Feux d'artifices à la salle des fêtes :**

C'est interdit par la loi, pourtant ça arrive.

Plusieurs pistes sont en réflexion : le préciser dans le contrat de location, doubler la caution, augmenter le coût de la location. Comme pour toute infraction constatée, chacun peut faire appel à la gendarmerie.

- **Projet de lotissement rue de la Bretauche :**

C'est un particulier qui a vendu son terrain de 4423m² C'est un projet de 14 logements sociaux (7 maisons de deux appartements chacune). Sur la partie arrière du terrain (Cf. plan fourni aux habitants présents).

La loi ZAN impose la densification des centre bourgs, on ne peut pas s'y opposer, nous avons juste pu imposer un certain nombre d'aménagements :

- Parking suffisant : le PLU prévoit deux places de parking par appartement, nous avons fait rajouter des places visiteurs
- Gestions des eaux fluviales
- Eclairage public
- Ouverture d'un chemin sur le fond
- Passage de 16 à 14 maisons
- Largeur d'accès pompiers

C'est le bailleur France Loire qui gèrera les appartements qui sont aménagés pour pouvoir accueillir des personnes âgées à mobilité réduite. Les revenus des locataires se situeront entre 20 % des revenus les plus bas et 80% des revenus les plus hauts pour assurer une mixité sociale.

Le permis de construire à été validé il y a 2/3 mois, les travaux vont commencer.

- **Sortie de la route de Mondru :**

Des personnes coupent le carrefour. Les habitants proposent de mettre une quille. Nous irons faire le point sur place.

- **Priorités non respectées à l'intersection devant le bar :**

C'est le code de la route ! Un rappel a été fait sur le Faycien.

Certains proposent de signaler au stop que l'on n'a pas la priorité, et de rajouter un miroir en face.

- **Vitesse devant la mairie :**

Les habitants proposent l'installation d'un ralentisseur.

C'est une route départementale et un axe de délestage de la tangentielle. Le Département ne permettra pas de tels travaux.

En ce qui concerne la déviation, le Département demande à la commune de participer à la hauteur de 2 millions €. Il a été décidé une répartition de cette charge entre la CCL (76%) et la commune (24%). Les travaux devraient être réalisés en 2028. Si cela se fait, la rue deviendra alors communale et nous pourrions envisager des travaux.

- **Eco fauchage du terrain à coté du cimetière qui amène des rats :**

La propriétaire n'a fauché que le devant, nous allons la relancer et voir si le terrain communal est à faucher, mais ce n'est peut-être pas cela qui amène des rats...

- **Lampadaire en panne :** Il faut appeler la mairie.

- **Sortie du Clos des maillets :**

Le miroir est déplacé et plein de buée et stationnement sauvage.

Le Service voirie va aller vérifier le miroir et le policier municipal verbalisera les contrevenants après avertissement.

- **Végétalisation du parc de la Moinerie :**

30 à 35 arbres de haute tige vont être plantés ainsi que 600 arbustes, arbres fruitiers, baies comestibles, fleurs graminées, avec une fontaine ou un point d'eau. Il y a eu un retard dans les subventions car la région a demandé l'intervention d'un architecte paysager (devis de 28 000 euros pour un dossier à 120 000 euros !) Nous espérons pouvoir lancer les travaux au mois de mars 2025.

- **Désenclavement de la Place du souvenir :**

Il y a des acquisitions foncières à faire. Une des acquisitions a été abandonnée. Une deuxième est en cours. Les plans vont être faits dans les mois prochains et présentés aux riverains. Il est prévu une vingtaine de places de stationnement et une voie de 6m de large avec trottoir PMR. La voie sera à double sens, avec une courbure et un plateau au niveau de la venelle de la piscine.

- **Projet sur l'ancien EPHAD :**

Création d'un pôle médical qui regrouperait 14/15 cabinets médicaux et paramédicaux sur l'ancien bâtiment, des logements sociaux avec un bailleur social sur la partie arrière le long du canal, et une profession libérale côté opticien.

Actuellement les plans sont à l'étude ainsi que les différents diagnostics (amiante, plomb...).

La façade sera conservée. Nous imaginons un lancement au cours du premier trimestre 2025. C'est un projet à plus de 2,5 millions €. Il faut récupérer des fonds. Nous avons déjà sollicité 200 K€ du Département, 120 K€ de la CCL via la DETR (Dotation aux Équipements des Territoires Ruraux) et la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local). Nous espérons 500 K€ de la vente des bâtiments (arrière et partie avant gauche de l'EHPAD).

Il faudra certainement passer par l'emprunt.

Il y aura une capacité d'auto-financement, les locaux étant loués.

Il y a eu des intrusions dans le bâtiment, il ne faut pas hésiter à prévenir si vous voyez de la lumière.

En attendant, nous allons déjà accueillir deux orthophonistes qui vont être installées provisoirement dans la maison à l'arrière de la mairie.

- **Accès au chemin de halage pour les riverains :**

Il est possible de faire enlever momentanément les quilles par la mairie en cas de besoin.

- **Etat du chemin des Bourrassières :**

Ça fait partie des urgences.

Il y a quatre terrains à vendre dans ce secteur. Le chemin deviendra alors une route jusqu'à la fourche de la Courie. Il est en réflexion de fermer le chemin pour éviter le passage des voitures qui veulent éviter le centre-ville.

- **Aménagements sécuritaires :**

Les habitants suggèrent que les ralentisseurs puissent prévoir un passage pour les vélos et les fauteuils.

Pour les vélos, la loi prévoit un passage de 1M50, ce n'est pas toujours réalisable.

Toutes les idées sont bonnes à étudier, ne pas hésiter à transmettre à la mairie des photos d'aménagement vus ailleurs.

- **Aménagement rue des Maillets :**

Propositions et remarques des habitants : Il est fait remarquer que la place PMR devant la boulangerie n'est pas aux normes. Il faudrait étudier son transfert sur la place. Le passage devant l'épicerie est compliqué. On pourrait prévoir des chicanes entre le château d'eau et le clos de la Delinière.

- **Déclenchement du PCS en juin 2024 :**

Il est déploré le délai entre la sonnerie et l'information donnée aux habitants qui a généré de l'inquiétude.

Cela fait partie d'une procédure décrite dans un dossier (le DICRIM) consultable en mairie qui concerne l'ensemble des procédures qui doivent être déclenchées et mises en œuvre lors d'un péril. Cela concerne tous les risques, pandémie, feux de forêt, accident nucléaire, inondation...

Ce dossier décrit la durée et la forme de la sirène et ce qu'il faut faire en cas d'alerte. Le dossier est aussi consultable et téléchargeable en ligne sur le site de la mairie : <https://mairie-fayauxloges.fr/risque-majeurs-dicrim>

- **Problème de voisinage route de Châteauneuf :**

Ces problèmes sont à aborder individuellement. La Mairie peut envisager de faire de la conciliation.

- **Ancienne brocante de Torfou :**

C'est un promoteur qui est propriétaire. Il a fait deux projets qui ont été refusés par la Mairie car non conformes au PLU. Il y a une OAP (Opération d'Aménagement programmé) sur cette parcelle. En attendant la réalisation d'un aménagement, le propriétaire est réactif quand il faut intervenir pour une mise en sécurité par exemple.